



Portrait d'ensemble 2019-2020

Formation professionnelle
Services et programmes d'études



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction
[Direction de la formation professionnelle](#)
Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire

Coordination de la production et édition
[Direction des communications](#)

Révision linguistique
[Direction des communications](#)

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-4215

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019

[ISBN 978-2-550-84923-0 \(PDF\)](#)
[ISSN 2292-0617 \(en ligne\)](#)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Note au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en **jaune** qui indiquent les modifications apportées au document administratif *Portrait d'ensemble 2019-2020 : Formation professionnelle, Services et programmes d'études*.

Table des matières

Présentation	1
1 Services d'accueil et de référence.....	3
2 Reconnaissance des acquis et des compétences	5
3 Services éducatifs.....	6
3.1 Services d'enseignement.....	6
3.1.1 Admission.....	6
3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle	7
3.1.3 Répartition des programmes d'études	8
3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel	8
3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre commissions scolaires et délocalisations.....	8
3.1.6 Services de formation.....	9
3.1.6.1 Cours offerts en mode présentiel	9
3.1.7 Autres services de formation	9
3.1.7.1 Reconnaissance des acquis et des compétences.....	9
3.1.7.2 Examen seulement	9
3.1.7.3 Examen de reprise	9
3.1.7.4 Formation à distance	9
3.1.8 Formation générale et programme d'études menant à un DEP ou à une ASP suivis en concomitance.....	10
3.1.9 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3 ^e secondaire	11
3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP	11
3.2 Services d'aide à la démarche de formation.....	12
4 Services complémentaires	13
5 Évaluation des apprentissages et sanction des études	15
5.1 Évaluation des apprentissages	15
5.2 Sanction des études	16

Liste des annexes

Annexe I	Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques, 2019-2020.....	17
Annexe II	Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission, 2019-2020.....	93
Annexe III	Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2019-2020.....	103
Annexe IV	Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2019-2020.....	109
Annexe V	Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves, 2019-2020.....	113
Annexe VI	Liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2019-2020.....	125
Annexe VII	Passerelle CFMS – DEP, 2019-2020.....	131
Annexe VIII	Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2019-2020.....	137

Liste des schémas

Schéma 1	Liens entre la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et le <i>Régime pédagogique de la formation professionnelle</i>	2
----------	--	---

Présentation

Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire **sur certains articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP), du Régime pédagogique de la formation professionnelle (RP) et des Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires (RB).** Structuré en **cinq** rubriques, il porte sur les éléments suivants : les services d'accueil et de référence; la reconnaissance des acquis **et des compétences**; les services éducatifs; les services complémentaires; l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Il contient également huit annexes en complément d'information.

Cet outil est mis à la disposition du personnel des centres de formation professionnelle. Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à l'utiliser.

L'offre de formation à la formation professionnelle

Quelque 150 programmes d'études de la formation professionnelle sont offerts dans 195 établissements. S'ajoutent à ces programmes près de 40 formations de courte durée.

Les programmes d'études professionnelles sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, selon les caractéristiques socioéconomiques de chacune des régions. Cette répartition, communément appelée « carte des enseignements professionnels », compte près de 1 700 autorisations ministérielles accordées à différentes commissions scolaires.

En plus de l'éventail des programmes d'études officiels, la formation continue prévoit notamment un accès à des services de formation dits « sur mesure », par l'intermédiaire des services aux entreprises des commissions scolaires, et ce, pour répondre aux besoins plus spécifiques des personnes en emploi.

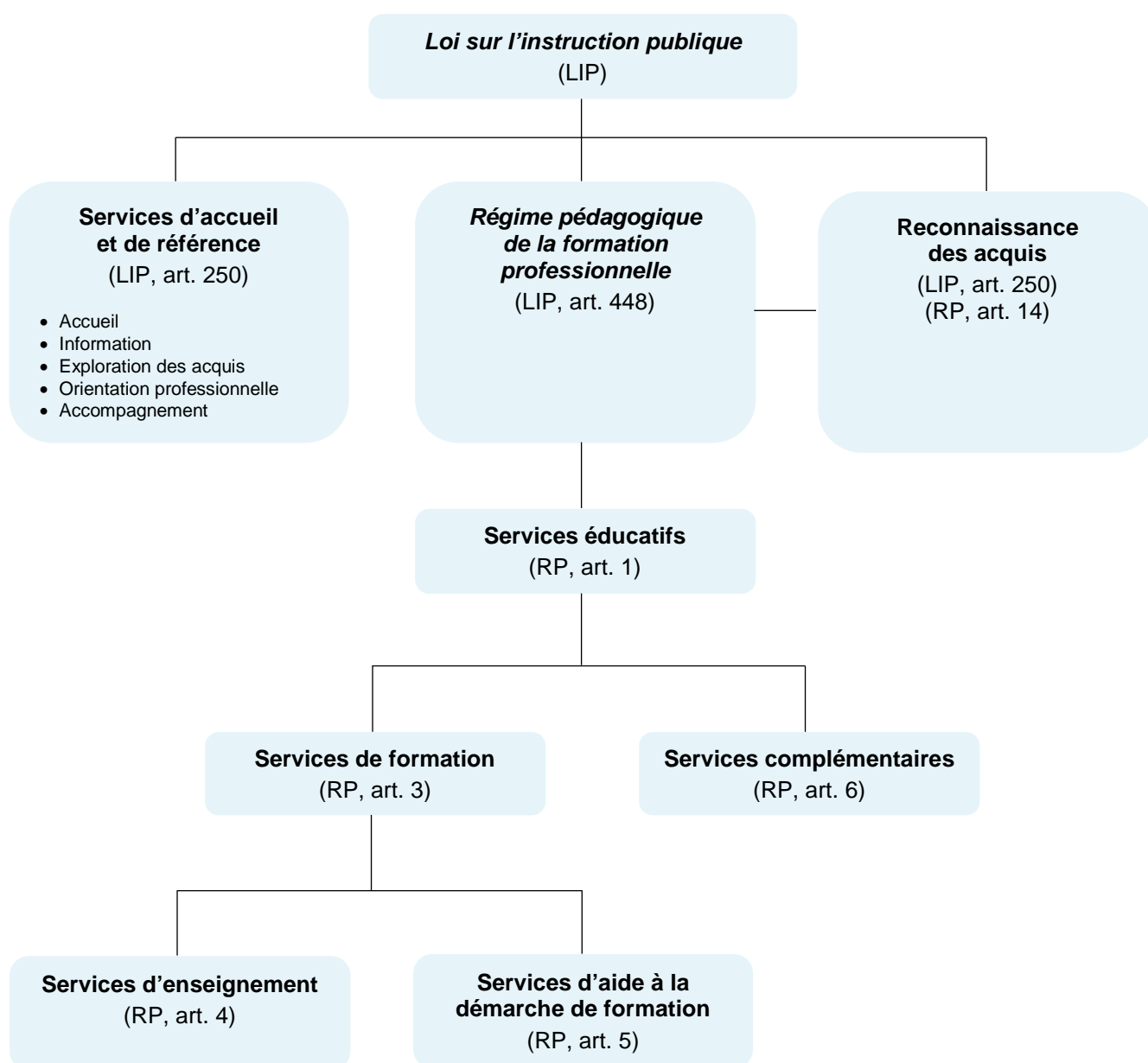
Depuis 1986, différentes voies de formation ainsi que des mécanismes visant la persévérance et la réussite ont été mis en place pour faciliter l'accès aux études professionnelles et répondre à des besoins diversifiés.

Les services offerts ont pour but de favoriser, auprès de la clientèle, l'accès et le maintien en emploi, le développement de la mobilité professionnelle, l'autonomie et la participation au développement économique, social et culturel du milieu.

Les encadrements législatifs et réglementaires concernant la formation professionnelle

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont régis par un RP qui découle de l'article 448 de la LIP. Ils sont aussi liés aux services d'accueil, de référence, **de conseil et d'accompagnement** de même qu'à la reconnaissance des acquis **et des compétences**, qui relèvent tous deux de la LIP (**article 250**). En vertu de l'article 467 de cette loi, les **établissements** d'enseignement du Québec désignés par le ministre bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles. Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la LIP et du RP.

Schéma 1 Liens entre la *Loi sur l'instruction publique* et le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*



1 Services d'accueil et de référence

N/Référence : LIP, art. 250

En conformité avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

Les SARCA visent à soutenir la personne, qu'elle soit ou non en formation, dans sa prise de décision au regard d'un projet de formation qui corresponde à ses buts personnels et professionnels et à lui fournir de l'aide pour le concrétiser.

Ces services ont pour objet une intervention éducative permettant à l'adulte :

- d'acquérir une connaissance accrue de lui-même, de ses ressources et de ses limites, une information appropriée concernant son environnement et une meilleure capacité à cerner ses aspirations et à se donner des objectifs;
- de décider des buts et des actions à mettre en œuvre pour réaliser ses projets;
- d'avoir accès à l'aide dont il peut avoir besoin pour la réussite des actions dans lesquelles il s'engage¹.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2006), *Cadre général – Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires*, p. 18.

Plus précisément, les SARCA, qui se présentent comme un ensemble intégré de services, permettent à la personne :

L'accueil	<ul style="list-style-type: none"> de clarifier et de valider la nature de sa demande, de faire un état de sa situation, de connaître les possibilités qui s'offrent à lui et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.
L'information	<ul style="list-style-type: none"> de se renseigner sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail, les ressources éducatives de la commission scolaire et les différents services offerts dans la communauté, tout en étant encouragé et guidé pour se documenter lui-même.
L'exploration des acquis	<ul style="list-style-type: none"> d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour situer ses acquis; d'être dirigé vers les services de RAC en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou vers d'autres services appropriés à sa situation et d'évaluer les conditions de faisabilité d'un éventuel projet professionnel ou de formation.
L'orientation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail.
L'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> de recevoir l'aide et le conseil dont il a besoin tout au long de sa démarche, c'est-à-dire durant les différentes étapes de conception et de réalisation de son projet; de bénéficier d'actions de soutien et de suivi pour renforcer sa mobilisation et son engagement dans son projet.

La commission scolaire a la responsabilité d'être proactive et d'agir en partenariat pour joindre la population visée par la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002)* et de répondre aux orientations de la *Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir (2017)*. Le financement se trouve dans l'allocation de base prévue dans les RB 2019-2020.

2 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : LIP, art. 250, RP, art. 14

En formation professionnelle, la RAC permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages qu'elle a faits en dehors du cadre scolaire, c'est-à-dire par l'entremise de diverses expériences de travail ou de vie (bénévolat, loisirs, etc.).

Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études menant à un DEP, une ASP ou une attestation d'études professionnelles (AEP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre. La personne recevant le service de RAC n'est pas assujettie au respect des conditions d'admission pour l'obtention de son diplôme. Cependant, celles-ci sont obligatoires pour la formation déclarée par un établissement (cours offerts en mode présentiel ou à distance).

Le *Cadre général – cadre technique, Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique* ainsi que le *Rapport d'analyse de la situation de travail de la conseillère et du conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences* fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser.

Ces documents sont accessibles à l'adresse : www.inforoutefpt.org/ministere/dossiers.aspx.

3 Services éducatifs

N/Référence : LIP, art. 1 et 3, RP, art. 26 et 27

Les articles 1 et 3 de la *LIP* et les articles 26 et 27 du RP précisent les conditions d'application de la gratuité scolaire en formation professionnelle.

Conformément aux RB 2019-2020, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend les élèves, pour une période de fréquentation donnée (par exemple du début de septembre à la fin de décembre), inscrits à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer une formation. Cette disposition s'applique également aux personnes qui bénéficient de la RAC.

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont constitués :

- des services de formation;
- des services complémentaires.

Les services de formation sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études (RP, art. 2). Ils comprennent :

- les services d'enseignement;
- les services d'aide à la démarche de formation (LIP, art. 3).

3.1 Services d'enseignement

3.1.1 Admission

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission sont établies par le ministre en vertu de l'article 465 de la LIP. Les préalables spécifiques relatifs à la condition d'admission « avoir atteint l'âge de 18 ans et posséder les préalables fonctionnels », pour chacun des programmes d'études, sont présentés à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les commissions scolaires déterminent, conformément aux conditions établies par le RP, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission formation générale et en formation professionnelle en dans le cas d'une admission en concomitance.

Des conditions d'admission supplémentaires s'appliquent dans certains programmes, par exemple « se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le permis de la classe 1 », pour le programme d'études *Transport par camion* (5291). Dans ces cas, le programme d'études est la référence incontournable.

Les commissions scolaires peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission².

Les commissions scolaires ont également la responsabilité de s'assurer que l'élève admis à un programme d'études professionnelles possède un degré de maîtrise et de compréhension de la langue suffisant pour suivre et réussir sa formation³.

En ce qui concerne l'accès aux programmes d'études conduisant à l'ASP, les programmes d'études menant au DEP exigés à titre de préalables à l'admission sont indiqués à l'annexe II et dans le site Web www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « **Rechercher une formation ou un organisme scolaire** ».

Les commissions scolaires doivent s'assurer que la personne possède les acquis reconnus comme étant équivalents au DEP préalable ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus comme étant équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence : LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanctions (filières DEP ou ASP) prévus au RP sont présentés aux annexes I et II. **Ces dernières** contiennent la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP et de l'ASP, les conditions d'admission et les préalables spécifiques en vigueur pour l'année scolaire **2019-2020**.

L'annexe III contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles (DEP ou ASP) figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Les commissions scolaires doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1^{er} juillet **2019** dans un programme d'études figurant à l'annexe III, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'au 30 juin de l'année de fin d'application du programme d'études.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*, section 6.5

³ Idem, section 6.7.2

À cet effet, les commissions scolaires doivent soit :

- 1° continuer d'offrir le programme d'études;
- 2° permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études, le cas échéant, en établissant les équivalences;
- 3° diriger l'élève vers une autre commission scolaire ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

3.1.3 Répartition des programmes d'études

N/Référence : LIP, art. 467 et 472

Le document intitulé *Carte des enseignements – Les programmes de formation professionnelle et de formation technique* présente la liste des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'une commission scolaire est autorisée à offrir de façon permanente ou provisoire au cours de l'année scolaire 2019-2020. Il est à noter que l'information relative aux autorisations de programmes d'études est mise à jour régulièrement sur l'Inforoute FPT :

www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/Carte_FPT2018-2019.pdf.

3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence : RB 2019-2020

L'information relative au contingentement ministériel de certains programmes d'études professionnelles est consignée à l'annexe H des RB pour l'année scolaire 2019-2020. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles le ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par commission scolaire aux fins de financement.

3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre commissions scolaires et délocalisations

N/Référence : LIP, art. 209, 213, 467 et 472; RB 2019-2020; Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique

Les commissions scolaires qui souhaitent obtenir une autorisation permanente ou provisoire pour offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP doivent en faire la demande en fonction des orientations du *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale et technique*. Il en est de même pour les demandes d'entente entre commissions scolaires ou les demandes de délocalisation en vue d'offrir une spécialité professionnelle. Ces orientations sont contenues dans un document accessible à l'adresse :

www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/cadregestionFPT.pdf.

Le formulaire de demandes de modification à la Carte des enseignements professionnels, intitulé *Formulaire de demande. Autorisations provisoire ou permanente et projet d'entente entre commissions scolaires ou délocalisation, pour offrir un programme d'études professionnelles*, est disponible à l'adresse : www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.aspx.

3.1.6 Services de formation

3.1.6.1 Cours offerts en mode présentiel

N/Référence : RB 2019-2020

Un élève inscrit en mode présentiel assiste à un cours pour la durée totale prévue à la formation. Cette durée est considérée lorsque les éléments suivants sont respectés : l'élève est présent du début à la fin de la période de formation prévue pour le cours; l'écart entre les heures de formation suivies par l'élève et les heures prévues pour le cours demeure marginal; les absences de l'élève sont sporadiques.

La formation peut être donnée en divers lieux : en classe dans le centre de formation professionnelle, en classe virtuelle (en ligne de type synchrone) ou en entreprise.

3.1.7 Autres services de formation

3.1.7.1 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : RP, art. 14

La RAC en formation professionnelle vise à reconnaître et à valoriser les compétences acquises sur le marché du travail ou par l'entremise de différentes expériences de vie (voir la section 2).

La RAC, qui s'adresse aux personnes ayant développé des compétences au regard d'un programme d'études, permet de les reconnaître officiellement. La démarche de RAC comprend les étapes suivantes : l'accueil, l'analyse du dossier, l'entrevue de validation, l'évaluation des compétences maîtrisées et l'acquisition de compétences.

3.1.7.2 Examen seulement

N/Référence : RP, art. 20

Ce service de formation permet l'évaluation d'acquis obtenus sans fréquentation. Il s'applique à un élève qui est inscrit à un programme d'études et qui désire se faire évaluer sans suivre un cours, ayant déjà acquis les notions au regard de celui-ci.

3.1.7.3 Examen de reprise

Ce service de formation fait suite à une évaluation transmise au Ministère avec le résultat « échec ». L'élève, après avoir obtenu un verdict d'échec à une évaluation, a l'occasion de faire de la récupération et de se faire réévaluer pour la même compétence.

3.1.7.4 Formation à distance

La formation à distance (FAD) se définit comme une activité qui implique, à un certain degré, une dissociation de l'enseignement et de l'apprentissage, dans l'espace ou le temps⁴.

⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2015), *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*.
www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0486.pdf

Elle permet aux élèves d'apprendre de façon autonome et autodidacte, avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement et avec le soutien de personnes-ressources. La FAD fait référence à des cours par correspondance, à l'aide de manuels, de notes de cours ou de guides d'apprentissage. Avec l'arrivée du numérique, elle fait également référence à des cours en ligne en mode asynchrone.

3.1.8 Formation générale et programme d'études menant à un DEP ou à une ASP suivis en concomitance

N/Référence : RP, art. 12, 4^e paragraphe, 16, 19 et 25, RB 2019-2020

Inscrite au RP, la concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle est l'une des quatre conditions d'admission à la formation professionnelle.

Un élève est inscrit en concomitance pour l'une ou l'autre des trois raisons suivantes :

- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel il est inscrit;
- obtenir les unités manquantes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES);
- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'admission aux études collégiales.

La concomitance s'adresse à la personne, jeune ou adulte, qui a acquis les unités de 3^e secondaire dans les trois matières de base (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique) et qui a déjà confirmé son choix d'orientation professionnelle. Elle poursuivra, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale de 4^e ou de 5^e secondaire dans ces matières ou, dans le cas où les préalables à l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle sont déjà acquis, dans les matières manquantes pour l'obtention de son DES ou pour son admission aux études collégiales.

Cette voie de formation s'adresse aussi à la personne âgée d'au moins 18 ans ayant réussi un test de développement général. Celle-ci pourra poursuivre sa formation en concomitance pour acquérir les préalables spécifiques nécessaires à l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle.

La concomitance présente deux modèles d'application :

- **Horaire non intégré** : les heures de formation générale (FG) s'ajoutent à celles de la formation professionnelle (FP). Dans ce cas, c'est l'élève qui doit s'inscrire à la formation générale lorsqu'il aura été accepté conditionnellement au programme d'études professionnelles et qui organise son horaire de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit avec son horaire de la formation professionnelle.
- **Horaire intégré** : les cours de formation générale et de formation professionnelle sont intégrés de façon que l'élève ait un horaire régulier FG -FP. La commission scolaire est responsable de cette intégration à l'horaire de l'élève, qui doit prévoir un minimum de 20 % et un maximum de 60 % de formation générale dans une même année scolaire. La formation générale est alors adaptée le plus possible à la formation professionnelle suivie.

Un financement additionnel est prévu aux RB pour donner un soutien et un accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant dans le cadre de la concomitance à horaire intégré menant à un DEP ou à une ASP. L'élève reconnu aux fins de financement est âgé de moins de 20 ans au 30 juin (ou

de 21 ans dans le cas d'une personne handicapée) ou est âgé de 20 ans et poursuit ses études FG-FP dans le programme qu'il a entrepris l'année scolaire précédente.

3.1.9 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3^e secondaire

N/Référence : RP, art. 16, 19 et 25, Guide administratif 2019-2020 : La concomitance entre la FG et la FP menant au DEP ou à l'ASP, RB 2019-2020

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires du plus grand nombre d'élèves à un moment charnière de leur parcours, la concomitance à horaire intégré de la 3^e secondaire, entre la formation générale et la formation professionnelle des jeunes (FGJ) ou des adultes (FGA) (mesure 13030 des RB), peut désormais être expérimentée pour tous les DEP de catégorie 2, après approbation du Ministère.

Les projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et la formation professionnelle menant au DEP s'adressent à des élèves :

- qui sont âgés de 15 ans et plus au 30 juin de l'année scolaire précédente;
- qui ont obtenu leurs préalables de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- qui ont accompli une démarche leur ayant permis de valider leur choix d'orientation professionnelle et d'acquérir une forte maturité vocationnelle.

Le financement des projets pilotes est le même que pour les autres formes de concomitance à horaire intégré.

3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12, 2^e paragraphe, RB 2019-2020

En vertu des pouvoirs prévus à l'article 465 de la LIP, le ministre autorise, depuis 2017-2018, l'établissement d'une passerelle pour l'admission de titulaires du CFMS dans tous les programmes conduisant à l'obtention d'un DEP dont les préalables sont de catégorie 2. Pour faciliter la consultation, la liste complète de ces programmes est présentée à l'annexe VII. Pour être admise en formation professionnelle dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Un financement additionnel est prévu dans les RB (mesure 13040) pour permettre un accompagnement particulier, des activités d'apprentissage d'appoint offerts aux élèves visés ou encore du soutien au personnel enseignant concerné de la formation professionnelle.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission aux programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes inscrites au cadre pédagogique du système Charlemagne.

3.2 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RP, art. 5

Les services d'aide à la démarche de formation sont en continuité avec les SARCA. Ils sont axés sur le projet de formation de l'élève, alors que les services complémentaires sont axés sur les conditions environnantes.

4 Services complémentaires

N/Référence : LIP, art. 1, 2, 3, 6, 110.11, 207.1, 247, 459; RP, art. 6 et 26, RB 2019-2020

Les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées) ont droit aux services complémentaires offerts par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, à l'exception des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Les services d'orientation ne font pas partie des services complémentaires en formation professionnelle, puisqu'ils sont assurés par les SARCA.

Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), l'offre de services complémentaires est celle prévue dans le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, à une exception près : à la formation professionnelle, ces services sont gratuits si la personne est inscrite à temps plein pour la durée de sa formation (c'est-à-dire 15 heures ou plus par semaine), à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre inférieur à ce minimum.

Les services complémentaires pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées) visent à favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de la personne en formation.

Les services complémentaires comprennent les services de soutien à l'apprentissage, les services d'aide, de promotion et de prévention et les services de vie étudiante.

Services de soutien à l'apprentissage	Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaire et professionnelle de la personne en formation.
Services d'aide, de promotion et de prévention	Ces services visent à favoriser le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de la personne dans toutes ses dimensions.
Services de vie étudiante	Ces services privilégient un environnement stimulant invitant à l'engagement de la personne à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Les RB pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des élèves. Ainsi, des sommes sont prévues :

- à même la composante « Personnel de soutien » du financement des activités éducatives de la formation professionnelle;
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes, pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées);
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des adultes dans l'aide additionnelle pour les élèves ayant des besoins particuliers (section 2.2.1). Cette mesure répond aux besoins des adultes inscrits tant en FGA qu'en FP et est répartie en fonction des règles de fonctionnement établies dans chacune des commissions scolaires. Elle vise les élèves de plus de 18 ans (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées) et prévoit l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien;
- à même l'allocation pour l'aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers (mesure 12040). Cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle;
- à même l'allocation visant à favoriser la fréquentation et la réussite des jeunes en formation professionnelle (mesure 15043);
- à même l'allocation visant l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle (mesure 15197 : *Accroche-toi en formation professionnelle*). Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir le personnel enseignant qui accompagne ces élèves dans chaque centre visé par la mesure.

De plus, certains élèves atteints d'une déficience fonctionnelle majeure peuvent bénéficier du Programme d'allocation pour des besoins particuliers (volet Adultes – secondaire, collégial et universitaire) par l'entremise de l'aide financière aux études. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

En formation professionnelle, en vertu de l'article 110.11 de la LIP, la directrice ou le directeur d'un centre de formation doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avec l'aide de ses parents, du personnel qui lui donne des services et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

La directrice ou le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents.

5 Évaluation des apprentissages et sanction des études

5.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : LIP, art. 110.12, 249 et 463; RP, art. 17

La liste des compétences, par programme d'études professionnelles, pour lesquelles le ministre impose des épreuves se trouve à l'annexe V du présent document. Le centre de formation professionnelle doit appliquer les épreuves imposées par le ministre. La commission scolaire doit s'assurer que les centres de formation professionnelle évaluent les apprentissages de l'élève et utilisent les épreuves imposées.

La Direction de la sanction des études envoie les avis par la poste à la personne responsable de la sanction des études et de l'administration des épreuves ministérielles en formation professionnelle dans les commissions scolaires pour que cette personne ait accès aux épreuves imposées.

L'évaluation en aide à l'apprentissage (ou évaluation formative) ne contribue en aucun cas à l'attribution d'unités. Elle permet cependant d'évaluer l'atteinte de tous les éléments des compétences et leurs critères de performance en cours de formation.

Les modalités administratives relatives aux épreuves ministérielles sont établies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, l'application de ces modalités est précisée dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes et Formation professionnelle*, DES, MEESR, 2015, chapitre 4.

Comme il est mentionné dans ce guide, le Ministère élabore, pour certains programmes d'études professionnelles, du matériel d'évaluation propre à la RAC. Celui-ci a la valeur d'épreuves ministérielles et doit obligatoirement être utilisé par les établissements. L'annexe VI présente la liste de l'instrumentation de RAC ainsi développée.

Dans le cas des programmes d'études pour lesquels l'instrumentation de RAC n'a pas été élaborée par le Ministère, l'évaluation relève de l'établissement d'enseignement à moins qu'il existe des épreuves ministérielles pour des compétences de ces programmes.

Dans le but de soutenir les établissements d'enseignement, le Ministère leur fournit des cadres d'évaluation des apprentissages pour tout nouveau programme d'études qu'il élabore.

Pour chaque compétence d'un programme d'études, les cadres d'évaluation des apprentissages suggèrent : les éléments essentiels et les critères de performance à retenir pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100; une ou des règles de verdict, s'il y a lieu; et la description de l'évaluation. Les commissions scolaires doivent, pour leur part, bonifier ces spécifications de 30 points sur 100.

5.2 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 22, 23 et 25

Les unités peuvent être obtenues à la suite de l'évaluation des apprentissages ou d'une évaluation faite dans le cadre d'une démarche de RAC.

Pour qu'un DEP ou une ASP soit décerné sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné⁵.

Il est à noter que la liste des cours hors programme d'études ministériel pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe IV.

⁵ Idem, section 6.1

Annexe I

Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques, **2019-2020**

Présentation

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteur de formation, qui mènent à l'obtention du DEP et de l'ASP, pour l'année scolaire 2019-2020. Ces listes sont présentées sous forme de tableaux séparés en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, par secteurs et pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le numéro et le titre du programme d'études; le mode d'évaluation; la durée (en heures); et la catégorie d'évaluation.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au Ministère (succès/échec ou pourcentage).

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche la commission scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : *Document complémentaire aux Règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020*).

Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la catégorie de préalables. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle précise le niveau (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, conformément à l'article 465 de la LIP, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2 de l'article 12 du RP pour les programmes conduisant au DEP. Quant aux DEP préalables, pour l'admission aux diverses ASP, ils apparaissent dans l'annexe II.

Conformément à l'article 14 du RP, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus. Ainsi, les codes de cours retirés de l'annexe I demeurent valides pour être admis à un programme même s'ils n'y apparaissent plus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4 et 5, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du RP ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ministre y a ajoutées conformément au RP et selon l'article 465 de la LIP. Tel que le prévoit l'article 12 du RP, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du RP. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du *Test de développement général* (TDG) ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Deux conditions particulières existent pour les programmes de cette catégorie :

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle dans un programme d'études visé (annexe VI), est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes (voir la section 8.3).

OU

La personne est âgée de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédant son admission à un projet pilote de concomitance, a atteint une maturité vocationnelle et a obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. Elle poursuivra, au moyen de la concomitance à horaire intégré, sa formation professionnelle et sa formation générale des jeunes pour acquérir les préalables manquants de 3^e secondaire afin d'obtenir son diplôme en formation professionnelle. Une autorisation du Ministère est nécessaire pour l'admission d'un élève en concomitance de 3^e secondaire dans les programmes d'études ciblés à l'annexe VII (voir la section 8.2.1).

Catégorie 3 (pour les ASP)

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier ou la profession correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.

Catégorie 4

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale

en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : unités de 4^e et 5^e secondaire en langue d'enseignement et unités de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le TDG ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou encore d'être âgée d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Préalables spécifiques

Une personne peut être admise à un programme d'études si elle respecte les préalables fonctionnels visés au paragraphe 3 de l'article 12 du RP.

Les préalables fonctionnels comportent la réussite du TDG et la réussite des préalables spécifiques identifiés à l'annexe I. On y trouve la liste des codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, de même que la liste des codes de cours⁶ des programmes de la génération précédente, entre parenthèses. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement, en langue seconde ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases correspondantes. Pour le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (5325) ainsi que pour sa version anglaise, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

⁶ Les codes de cours plus anciens demeurent valides même s'ils n'apparaissent pas dans l'annexe I.

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;
OU
- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);
OU
- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

Pour identifier les préalables spécifiques à un programme d'études, consulter l'annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 01 - Administration, commerce et informatique														
573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4151-1 ou (MTH-4101-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
585799	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	FRE-2102-3 ou (FRE-2091-6)	634-206 ou 635-206 ou (634-212) ou (635-212)	-	-
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535799	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	ANG-2101-4 ou (ANG-2001-6)	134-204 ou 136-204 ou (134-208) ou (136-208)	-	-
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-4151-1 ou (MAT-4101-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Secteur 02 - Agriculture et pêches

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
507999	Arboriculture-élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536699	Élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
517399	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578899	Horticulture and Garden Centre Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528899	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
535499	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534899	Production horticole	S/E	1200	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586699	Tree Pruning	S/E	915	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
527099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
537099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
577099	Bread Making	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
535599	Conseil et vente de voyages	S/E	1185	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-4103-1 ou (ANG-4436-6)	134-404 ou 136-406 ou (156-444)	-	-
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
585599	Travel Consulting and Sales	S/E	1185	2	1	4	4	4	ENG-4103-3 ou (ENG-4062-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-4102-1 ou (FRE-4091-6)	634-404 ou 635-406 ou (634-414)	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	-	-
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 05 - Bois et matériaux connexes

585299	Cabinetmaking	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
--------	---------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535299	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Secteur 06 - Chimie et biologie

532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
--------	---	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	----------------------------------	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
583699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
535999	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1006-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535199	Pose de revêtements de toiture	S/E	630	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
535099	Pose de systèmes intérieurs	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534399	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
584399	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
585999	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 08 - Environnement et aménagement du territoire

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 09 - Électrotechnique

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
--------	------------------------------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------	---	---	----------------------------	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576599	Business Equipment Technical Service	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3051-2 ou (MTH-3017-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526599	Service technique d'équipement bureautique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3051-2 ou (MAT-3017-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé														
579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571799	Automotive Body Repair and Repainting	S/E	1590	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)
521799	Carrosserie	S/E	1590	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	S/E	1095	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	S/E	930	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533599	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
515499	Mécanique de véhicules légers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 11 - Fabrication mécanique

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	S/E	1005	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)
572399	Machining Technics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526799	Mise en oeuvre de matériaux composites	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
526999	Montage de câbles et de circuits	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)
531099	Opération d'équipements de production	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536299	Opération d'équipements de production	S/E	870	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)
581099	Production Equipment Operation	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522399	Techniques d'usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
537199	Usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526299	Pâtes et papiers - Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576299	Pulp and Paper - Operations	S/E	1170	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 13 - Communications et documentation														
584499	Computer Graphics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534499	Infographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
570499	Inuttitut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
520499	Traduction-interprétation (Inuttitut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 14 - Mécanique d'entretien

583799	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
533799	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
527499	Conduite de machines de traitement du minéral	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526199	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
509299	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4102-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576199	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Secteur 16 - Métallurgie

535699	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536099	Ferblanterie	S/E	1605	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
557699	Installation of Concrete Reinforcement	S/E	735	1	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529999	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
536499	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586099	Tinsmithing	S/E	1605	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4253-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Secteur 17 - Transport

536599	Matelotage	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Secteur 18 - Cuir, textile et habillement

534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
--------	--	-----	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Secteur 19 - Santé

535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534199	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585899	Institutional and Home Care Assistance	S/E	870	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
584199	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 21 - Soins esthétiques

583999	Aesthetics	S/E	1305	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2019-2020**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533999	Esthétique	S/E	1305	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I en 2019-2020 :

Programme aboli et désactivé en 2019-2020 (ne passe pas à l'annexe III)

Secteur 05 - 5157 Modelage

Programmes transférés à l'annexe III

Secteur 07 - 5146 Mécanique de machines fixes

Secteur 07 - 5646 Stationary Engine Mechanics

Secteur 16 - 5233 Ferblanterie-tôlerie

Secteur 16 - 5733 Sheet Metal Work

Secteur 19 - 5316 Assistance à la personne en établissement de santé

Secteur 19 - 5816 Assistance in Health Care Facilities

Secteur 19 - 5317 Assistance à la personne à domicile

Secteur 19 - 5817 Home Care Assistance

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

Annexe II

Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions
d'admission, 2019-2020

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques						
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique		
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3				Aucun							
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3				Aucun							
526499	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun							
536199	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun							
532399	Représentation	S/E	450	2	3				Tout DEP							
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3				Tout DEP							

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
572799	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522799	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
576499	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun						
586199	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 02 - Agriculture et pêches

504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3				5288 5788						
--------	-----------------------------	---	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

584299	Contemporary Professional Pastry Making	S/E	450	2	3				5311 5811						
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3				5311 5811						
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3				5311 5811						
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3				5311 5811						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3				5293 5793						
581499	Wine Service	S/E	450	2	3				5293 5793						

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3				5315 5815						
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3				5303 5803						

Secteur 09 - Électrotechnique

528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3				5265 5765						
--------	--	-----	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3				5265 5765						

Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé

523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3				5298 5798 5154						
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd	S/E	660	3	3				5330 5331 5831 5335						

Secteur 11 - Fabrication mécanique

554199	Diemaking	S/E	900	3	3				5223 5723						
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3				5223 5723						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
504199	Matriçage	S/E	900	3	3				5223 5723						
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3				5223 5723						
504299	Outillage	S/E	900	3	3				5223 5723						
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3				5223 5723						
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3				5223 5723						

Secteur 14 - Mécanique d'entretien

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3				5182						
--------	-----------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2019-2020

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3				5260 5760						

Secteur 16 - Métallurgie

573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3				5195 5695						
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3				5195 5695						

Secteur 21 - Soins esthétiques

534999	Épilation	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						
584999	Hair Removal	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Annexe III

Liste des programmes d'études professionnelles
retirés de l'offre de formation, **2019-2020**

Présentation

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les commissions scolaires et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le 1^{er} juillet 2019, une formation menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP concerné. Ces élèves doivent satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1^{er} juillet de l'année de fin d'application pour obtenir le DEP ou l'ASP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour terminer sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
01 - Administration, commerce et informatique					
571299 Secretarial Studies	DEP	S/E	1485	2018	2022
521299 Secrétariat	DEP	S/E	1485	2018	2022
02 - Agriculture et pêches					
533899 Production animale	DEP	S/E	1215	2017	2021
521099 Production horticole	DEP	S/E	1470	2017	2021
03 - Alimentation et tourisme					
573699 Travel Sales	DEP	S/E	1245	2017	2021
523699 Vente de voyages	DEP	S/E	1245	2017	2021
05 - Bois et matériaux connexes					
553099 Cabinet Making	DEP	S/E	1650	2017	2021
503099 Ébénisterie	DEP	S/E	1650	2017	2021
07 - Bâtiment et travaux publics					
514699 Mécanique de machines fixes	DEP	S/E	1800	2019	2023
503299 Pose de revêtements de toiture	DEP	S/E	600	2018	2022
511899 Pose de systèmes intérieurs	DEP	S/E	645	2017	2021
564699 Stationary Engine Mechanics	DEP	S/E	1800	2019	2023
527299 Vente de produits de quincaillerie	DEP	S/E	1110	2017	2021
10 - Entretien d'équipement motorisé					
525999 Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques	ASP	S/E	810	2018	2022
569499 Sale of Mechanical Parts and Accessories	DEP	S/E	1095	2016	2020
525899 Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	DEP	S/E	930	2016	2020
519499 Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	DEP	S/E	1095	2016	2020
16 - Métallurgie					
516599 Chaudronnerie	DEP	S/E	1290	2017	2021
523399 Ferblanterie-tôlerie	DEP	S/E	1800	2019	2023
573399 Sheet Metal Work	DEP	S/E	1800	2019	2023
18 - Cuir, textile et habillement					
521999 Confection de vêtements (Façon tailleur)	DEP	S/E	1455	2018	2022
524799 Confection de vêtements et d'articles de cuir	DEP	S/E	900	2018	2022
523999 Confection sur mesure et retouche	DEP	S/E	1470	2018	2022
521899 Dessin de patron	DEP	S/E	1725	2018	2022

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
19 - Santé					
531799 Assistance à la personne à domicile	DEP	S/E	975	2019	2023
531699 Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	S/E	750	2019	2023
581699 Assistance in Health Care Facilities	DEP	S/E	750	2019	2023
581799 Home Care Assistance	DEP	S/E	975	2019	2023
21 - Soins esthétiques					
553599 Aesthetics	DEP	S/E	1350	2018	2022
556899 Electrolysis	ASP	S/E	450	2018	2022
506899 Épilation à l'électricité	ASP	S/E	450	2018	2022
503599 Esthétique	DEP	S/E	1350	2018	2022

Programmes retirés de l'annexe III en 2019-2020 :

Secteur 07 - 5116 Peinture en bâtiment

Secteur 07 - 5616 Commercial and Residential Painting

Secteur 07 - 5117 Préparation et finition de béton

Secteur 07 - 5617 Preparing and Finishing Concrete

Secteur 10 - 5070 Mécanique agricole

Annexe IV

Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2019-2020

ANNEXE IV

LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2019-2020

Code	Titre	Durée (heures)
234361	Santé sécurité - abattage manuel	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat*	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
999011	Entrepreneurship*	15
999012	Pesticides–Forests and Aquatic Environment	30

* Ces cours, quoique hors programmes, sont éligibles au financement MEES pour les élèves inscrits en formation professionnelle (DEP ou ASP) à temps complet seulement.

Annexe V

Liste des compétences par programmes
d'études professionnelles pour lesquelles
le ministre impose des épreuves, 2019-2020

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
01 - Administration, commerce et informatique		
573199	Accounting	961154 Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)
523199	Comptabilité	461154 Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R)
580999	Construction Business Management	947994 Manage construction site operations
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	447994 Gérer les activités d'un chantier de construction
582199	Professional Sales	948468 Sell products and services
532399	Représentation	445468 Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
582399	Sales Representation	945468 Represent a company for the sale of goods and services
585799	Secretarial Studies	960605 Produce business correspondence 960714 Produce reports
535799	Secrétariat	460605 Produire des lettres 460714 Produire des rapports
532199	Vente-conseil	448468 Vendre des produits et des services
02 - Agriculture et pêches		
517399	Fleuristerie	201294 Appliquer des règles de composition florale élaborée 201323 Réaliser des gerbes murales 201362 Appliquer des techniques de vente 201394 Réaliser des accessoires floraux 201413 Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
525699	Production acéricole	238094 Entailler les érables 238104 Traiter l'eau d'érable 238114 Transformer l'eau d'érable 238124 Conditionner le sirop d'érable

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
03 - Alimentation et tourisme		
526899	Boucherie de détail	400604 Effectuer la coupe et la préparation des viandes
		400658 Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
		400665 Effectuer des coupes de détail de porc
527099	Boulangerie	400753 Pétrir les pâtes
		400773 Préparer des levains et des ferments
		400806 Façonner des pâtes à pain blanc
577099	Bread Making	900753 Knead doughs
		900773 Prepare preferments and sourdoughs
		900806 Shape white bread doughs
531199	Cuisine	404647 Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
		404759 Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399	Food and Beverage Services	904508 Provide informal service
578399	Hotel Reception	901652 Take reservations
		901715 Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment
579799	Pastry Making	909338 Prepare creams, fillings and toppings
		909387 Prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338 Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387 Confectionner des entremets traditionnels
581199	Professional Cooking	904647 Do the mise en place for meat, poultry and game
		904759 Prepare and serve table d'hôte and à la carte menus
528399	Réception en hôtellerie	401652 Prendre des réservations
		401715 Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
576899	Retail Butchery	900604 Cut and prepare meats
		900658 Perform retail cuts of a beef hindquarter
		900665 Perform retail cuts of pork
529399	Service de la restauration	404508 Effectuer un service simple
07 - Bâtiment et travaux publics		
530399	Briquetage-maçonnerie	278776 Ériger des ouvrages complexes en éléments de maçonnerie
581999	Carpentry	761727 Construct forms for footings, foundation walls and concrete walls
		761766 Frame walls
		761818 Build wood stairs
530099	Carrelage	278638 Effectuer des surfaces de base
		278657 Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
531999	Charpenterie-menuiserie	261727 Construire des coffrages d'empâtements, de murs de fondation et de murs de béton
		261766 Construire des charpentes de murs
		261818 Construire des escaliers de bois
583699	Commercial and Residential Painting	941434 Prepare and repair plaster surfaces
		941506 Prepare and finish wood surfaces
532299	Intervention en sécurité incendie	437363 Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque
		437375 Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur
		437383 Intervenir en présence de matières dangereuses (R)
580399	Masonry : Bricklaying	778776 Build complex structures with masonry units
533699	Peinture en bâtiment	441434 Préparer et réparer des surfaces à base de plâtre
		441506 Préparer et finir des surfaces en bois

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
528699	Plâtrage	304596 Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
		304618 Tirer des joints
		304627 Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
		304638 Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc
533399	Plomberie et chauffage	307458 Installer des réseaux d'évacuation
		307468 Installer des réseaux de ventilation
		307498 Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires
535199	Pose de revêtements de toiture	258638 Poser un revêtement de membranes élastomères
535099	Pose de systèmes intérieurs	259768 Construire des cloisons
09 - Électrotechnique		
518599	Montage de lignes électriques	281444 Se déplacer sur des supports de bois et de métal
		281527 Installer des conducteurs sur une ligne de transport
		281584 Installer des transformateurs
502499	Réparation d'appareils électroménagers	281354 Réparer des cuisinières électriques
		281367 Réparer des laveuses
		281393 Réparer des lave-vaisselle
		281436 Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
10 - Entretien d'équipement motorisé		
579899	Automobile Mechanics	843506 Inspect electrical and electronic systems
		843547 Repair transmission systems
		843655 Maintain and repair electronic injection and antipollution systems

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
521799	Carrosserie	340188 Appliquer de la peinture sur des véhicules
		340217 Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
		340253 Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
		340258 Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	346476 Conseiller la clientèle ou le personnel pour des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	345375 Effectuer des calculs de coûts et de rendement
529899	Mécanique automobile	343506 Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
		343547 Réparer des systèmes de transmission de pouvoir
		343655 Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd	351457 Effectuer la réparation de systèmes avancés d'alimentation
11 - Fabrication mécanique		
522599	Dessin industriel	372395 Produire des dessins d'ensemble
		372466 Produire les dessins de détail d'un mécanisme
522399	Techniques d'usinage	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372238 Effectuer des travaux de tournage complexe (R)
		372248 Effectuer des travaux de fraisage complexe (R)
524499	Tôlerie de précision	372708 Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)
		372758 Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372314 Effectuer la programmation automatique
		372338 Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage
12 - Foresterie et papier		
518999	Abattage et façonnage des bois	234086 Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
		234136 Effectuer le débardage de billes
		234168 Abattre et façonner des arbres à l'aide des abatteuses-façonneuses
508899	Sciage	225373 Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
		225398 Effectuer le débitage des bois feuillus
		225455 Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
		225503 Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
13 - Communications et documentation		
524099	Reprographie et façonnage	480148 Produire des documents complexes d'édition
15 - Mines et travaux de chantier		
526199	Extraction de minerai	260434 Écailler un plafond et des parois
		260444 Déblayer du minerai
		260464 Boulonner un plafond et des parois
		260494 Forer une galerie
		260502 Préparer le sautage de volée
509299	Forage et dynamitage	255457 Procéder à des travaux complexes de forage
		255465 Procéder à des sautages complexes

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
16 - Métallurgie		
523399	Ferblanterie-tôlerie	303603 Dessiner des patrons de pièces rectangulaires 303635 Fabriquer des raccords rectangulaires 303645 Interpréter des plans de fabrication 303705 Fabriquer des raccords cylindriques 303715 Interpréter des plans d'installation 303776 Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation
573499	High-Pressure Welding	802568 Weld pipes using the GMAW process 802575 Weld mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
529999	Montage structural et architectural	302836 Installer des escaliers
523499	Soudage haute pression	302568 Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW 302575 Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW
519599	Soudage-montage	301782 Préparer des pièces 301834 Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
569599	Welding and Fitting	801782 Prepare parts 801834 Weld aluminum parts using the GTAW process
17 - Transport		
536599	Matelotage	292436 Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire
18 - Cuir, textile et habillement		
534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	427726 Confectionner des manteaux

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
19 - Santé		
514499	Assistance dentaire	254443 Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie
		254503 Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
		254538 Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire
		254558 Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements
582599	Health, Assistance and Nursing	754664 Prevent and control infection (R)
		754795 Provide specific care (R)
		754828 Provide care in a medical unit (R)
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	254664 Prévenir et contenir l'infection (R)
		254795 Prodiguer des soins spécifiques (R)
		254828 Prodiguer des soins dans une unité de médecine (R)
21 - Soins esthétiques		
553599	Aesthetics	916086 Compare cosmetic products
		916157 Give a wax hair-removal treatment
		916174 Apply personalized makeup
		916196 Give a face-care treatment
583999	Aesthetics	918814 Design and carry out personalized care programs
524599	Coiffure	418127 Donner une permanente standard
		418138 Faire une coloration (R)
		418185 Effectuer une coupe stylisée
		418217 Effectuer une coiffure personnalisée
506899	Épilation à l'électricité	417094 Exécuter une épilation par électrocoagulation ou par courants combinés dans les régions du visage et du cou
534999	Épilation	417778 Épiler les régions du visage et du cou à l'électricité

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2019-2020

Secteur	Code et énoncé de la compétence
Numéro et titre du programme d'études	
503599 Esthétique	416086 Comparer des produits cosmétiques (R) 416157 Effectuer une épilation à la cire (R) 416174 Effectuer un maquillage personnalisé 416196 Apporter des soins au visage
533999 Esthétique	418814 Concevoir et appliquer des programmes de soins esthétiques
584999 Hair Removal	917778 Remove hair from the face and neck using electrolysis
574599 Hairdressing	918127 Give a standard permanent 918138 Colour hair (R) 918185 Give a styled haircut 918217 Give a personalized hairstyle

Programmes et épreuve retirés de l'annexe V en 2019-2020 :

Programmes retirés

Secteur 07 - 5116 Peinture en bâtiment

Secteur 07 - 5117 Préparation et finition de béton

Secteur 10 - 5070 Mécanique agricole

Annexe VI

Liste des programmes d'études pour lesquels
une instrumentation ministérielle propre
à la reconnaissance des acquis et des
compétences a été élaborée, 2019-2020

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
01 - Administration, commerce et informatique		
573199 Accounting	DEP	
523199 Comptabilité	DEP	
572999 Computing Support	DEP	
582199 Professional Sales	DEP	
532399 Représentation	ASP	
571299 Secretarial Studies	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2022
521299 Secrétariat	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2022
535799 Secrétariat	DEP	
522799 Secrétariat médical	ASP	
522999 Soutien informatique	DEP	
532199 Vente-conseil	DEP	
02 - Agriculture et pêches		
525499 Grandes cultures	DEP	
525799 Pêche professionnelle	DEP	
533899 Production animale	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2021
535499 Production animale	DEP	
521099 Production horticole	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2021
03 - Alimentation et tourisme		
526899 Boucherie de détail	DEP	
531199 Cuisine	DEP	
578399 Hotel Reception	DEP	
581199 Professional Cooking	DEP	
528399 Réception en hôtellerie	DEP	
529399 Service de la restauration	DEP	
05 - Bois et matériaux connexes		
503099 Ébénisterie (T)	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2021
503199 Rembourrage industriel (T)	DEP	
06 - Chimie et biologie		
532899 Conduite de procédés de traitement de l'eau	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
07 - Bâtiment et travaux publics		
530399 Briquetage-maçonnerie	DEP	
581999 Carpentry	DEP	
531999 Charpenterie-menuiserie	DEP	
521199 Entretien général d'immeubles	DEP	
580399 Masonry: Bricklaying	DEP	
533699 Peinture en bâtiment	DEP	
503299 Pose de revêtements de toiture	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2022
511899 Pose de systèmes intérieurs	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2021
517299 Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	
09 - Électrotechnique		
529599 Électricité	DEP	
579599 Electricity	DEP	
528199 Électromécanique de systèmes automatisés	DEP	
10 - Entretien d'équipement motorisé		
579899 Automobile Mechanics	DEP	
529899 Mécanique automobile	DEP	
533099 Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	
533199 Mécanique d'engins de chantier	DEP	
11 - Fabrication mécanique		
504199 Matriçage (T)	ASP	
531099 Opération d'équipements de production	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2024
536299 Opération d'équipements de production	DEP	
504299 Outillage (T)	ASP	
522399 Techniques d'usinage	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
12 - Foresterie et papier		
518999	Abattage et façonnage des bois	DEP
529099	Abattage manuel et débardage forestier	DEP
507399	Affûtage (T)	DEP
530699	Aménagement de la forêt	DEP
520899	Classement des bois débités (T)	DEP
528999	Travail sylvicole	DEP
14 - Mécanique d'entretien		
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	DEP
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP
15 - Mines et travaux de chantier		
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	DEP
526199	Extraction de minerai	DEP
525399	Forage au diamant	DEP
16 - Métallurgie		
520399	Fonderie	DEP
529999	Montage structural et architectural	DEP
519599	Soudage-montage	DEP
569599	Welding and Fitting	DEP
17 - Transport		
529199	Transport par camion	DEP
18 - Cuir, textile et habillement		
524399	Production textile (opérations)	DEP

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2019-2020

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
19 - Santé		
531799 Assistance à la personne à domicile	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
531699 Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
535899 Assistance à la personne en établissement et à domicile	DEP	
514499 Assistance dentaire (T)	DEP	
581699 Assistance in Health Care Facilities	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
534199 Assistance technique en pharmacie	DEP	
581799 Home Care Assistance	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
585899 Institutional and Home Care Assistance	DEP	
21 - Soins esthétiques		
524599 Coiffure	DEP	

Programmes retirés de l'annexe VI en 2019-2020 :

Secteur 07 - 5116 Peinture en bâtiment

Secteur 07 - 5117 Préparation et finition de béton

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

Annexe VII

Passerelle CFMS – DEP, 2019-2020

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2019-2020

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
02 - Agriculture et pêches		
509499	Aquiculture	900
507999	Arboriculture-élagage	915
536699	Élagage	915
517399	Fleuristerie	1035
582099	Landscaping Operations	1035
525799	Pêche professionnelle	1605
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	1035
586699	Tree Pruning	915
03 - Alimentation et tourisme		
526899	Boucherie de détail	900
527099	Boulangerie	795
537099	Boulangerie	795
577099	Bread Making	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
04 - Arts		
517899	Taille de pierre	1440
07 - Bâtiment et travaux publics		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
511999	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
583699	Commercial and Residential Painting	900
520299	Entretien de bâtiments nordiques	1320
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry: Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
570299	Northern Building Maintenance	1320
533699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2019-2020

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
528699	Plâtrage	810
535199	Pose de revêtements de toiture	630
535099	Pose de systèmes intérieurs	735
534399	Préparation et finition de béton	900
584399	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690
 09 - Électrotechnique		
518599	Montage de lignes électriques	900
 11 - Fabrication mécanique		
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composite	1005
531099	Opération d'équipements de production	900
536299	Opération d'équipements de production	870
581099	Production Equipment Operation	900
 12 - Foresterie et papier		
518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
520899	Classement des bois débités	930
508899	Sciage	900
528999	Travail sylvicole	900
 15 - Mines et travaux de chantier		
524899	Conduite de grues	870
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099	Conduite d'engins de chantier	1095
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	900
575399	Diamond Drilling	600
526199	Extraction de minerai	930
525399	Forage au diamant	600
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499	Northern Heavy Equipment Operations	900
576199	Ore Extraction	930

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2019-2020

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
16 - Métallurgie		
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
557699	Installation of Concrete Reinforcement	735
529999	Montage structural et architectural	1230
536499	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735
17 - Transport		
536599	Matelotage	735
18 - Cuir, textile et habillement		
524399	Production textile (opérations)	885
19 - Santé		
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	870
585899	Institutional and Home Care Assistance	870

Programmes retirés de l'annexe VII en 2019-2020 :

Secteur 19 - 5316 Assistance à la personne en établissement de santé

Secteur 19 - 5816 Assistance in Health Care Facilities

Secteur 19 - 5317 Assistance à la personne à domicile

Secteur 19 - 5817 Home Care Assistance

Annexe VIII

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2019-2020

ANNEXE VIII

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP

	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Régime J5	Codes actuels	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	12 unités (563-106 et 563-206)		

education.gouv.qc.ca

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 